

Nouveau programme d'appui à l'export

• **Le dernier délai pour le dépôt des candidatures expire le 31 juillet**

• **50 entités sélectionnées parmi 4.500 exportateurs irréguliers**

• **L'aide financière plafonnée à 3 millions de DH par entreprise**

LE temps presse pour les entreprises qui ont pour ambition d'aller sur le marché international. Le 31 juillet est le dernier délai pour déposer un dossier de candidature au programme d'accompagnement des primo-exportateurs. L'Association marocaine des exportateurs (Asmex) a organisé, mercredi 19 juillet, un séminaire de sensibilisation. Il y avait foule, tellement le sujet intéresse beaucoup de monde.

«Le programme d'appui aux primo-exportateurs a pour objectif d'améliorer les connaissances des entreprises et des coopératives dans le domaine du commerce international, le marketing, le design. Sa réussite nécessite le recensement de l'offre exportable afin d'élaborer des dispositifs d'accompagnement adéquats à chaque secteur et branche d'activité», déclare Hassan Sentissi, président de l'Asmex.

Le principe du programme d'appui aux primo-exportateurs cible les entreprises existant depuis au moins deux ans et qui réalisent un chiffre d'affaires à l'export inférieur à 5 millions de DH. Comme il s'agit de de-

niers publics, les candidats doivent être en situation fiscale et sociale (CNSS) régulière, disposer d'un numéro de registre de commerce ou, pour les coopératives, d'un agrément.

Les entreprises qui bénéficient déjà du contrat de croissance à l'export au titre des éditions de 2013 et 2014 devront être en situation régulière et, le cas échéant, restituer la part du financement non consommée.

L'appui financier est plafonné à 3 millions de DH sur trois ans pour chaque

de raisons qui font que l'Asmex a demandé à la secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, Rakiya Eddarham, de reporter le dernier délai pour le dépôt des candidatures au 30 septembre. Une requête qui n'a pas eu de réponse favorable séance tenante. Toutefois, la secrétaire d'Etat affirme que son objectif était d'appuyer un millier d'entreprises. «Tout dépendra du résultat de cette première expérience», précise-t-elle.

Pourquoi le gouvernement a décidé de mettre le curseur sur les primo-

Ainsi, au cours de la période 2017-2018, une centaine d'entreprises bénéficieront d'un programme d'appui visant à identifier leur potentiel à l'export, à s'approprier une stratégie export adéquate, à mettre en œuvre un plan d'action réaliste. Pour pouvoir maîtriser les différentes étapes de la démarche, les entreprises sélectionnées pourront bénéficier d'une formation technique sur mesure entièrement prise en charge. Chaque entreprise disposera d'un coach personnel au cours des trois années que

Des dispositifs à évaluer

DEPUIS quelques années, le gouvernement a mis en place une série de dispositifs d'accompagnement pour relancer ses exportations. Parmi eux, figure le programme d'audit visant à diagnostiquer les obstacles qui empêchent certaines entreprises d'exporter. Jusqu'à présent, 134 entités ont bénéficié de ce programme. Le contrat de croissance fait partie du catalogue des mesures de soutien aux exportateurs.

Entre 2012 et 2015, plus de 270 entreprises ont signé le contrat. Le ministère du Commerce extérieur a également mis en place un mécanisme de soutien pour la création de consortiums à l'export, qui a permis la formation de 17 groupes d'une soixantaine d'exportateurs. La stratégie d'appui à l'export porte sur l'internationalisation de sept salons organisés au Maroc, spécialisés dans l'électricité, l'électronique, l'industrie pharmaceutique, les TIC...□

entreprise, à raison de 1 million de DH par an. Le financement couvre la totalité des frais de diagnostic et d'élaboration du plan de développement à l'export, les frais de formation plafonnés à 10.000 DH, les frais de coaching et de suivi du plan d'action.

Le programme prend également en charge 80% des dépenses liées aux actions de prospection, de commercialisation et d'accès aux marchés.

Pour 2017, seules 50 entreprises seront sélectionnées. C'est ce qui suscite la déception des opérateurs. De plus, le délai de 10 jours est insuffisant pour préparer le dossier de candidature. Autant

exportateurs? «Selon les données de l'Office des changes, il existe au Maroc 5.000 exportateurs contre un peu plus de 17.000 importateurs. 100 entreprises réalisent 80% des exportations et 500 entreprises en concentrent 95%. Ce qui veut dire que 4.500 entreprises réalisent à peine 5% de nos exportations», explique la secrétaire d'Etat.

Le constat est que le Maroc compte très peu d'entreprises orientées export. La majeure partie des entreprises exportatrices se positionnent sur les marchés internationaux de manière irrégulière et réalisent un chiffre d'affaires à l'export très réduit, voire insignifiant.

Les chiffres de la balance commerciale

- 5.000 exportateurs
- 100 entreprises réalisent 80% des exportations
- 4.500 entités représentent 5%
- 17.000 importateurs
- 408,6 milliards de DH d'importation
- 224 milliards de DH d'exportation
- Déficit commercial: 184,6 milliards de DH.□

durera le programme. «A travers ce dispositif, nous souhaitons que les entreprises n'ayant jamais exporté réalisent au moins 20% de leur chiffre d'affaires à l'international et que celles qui exportent de manière irrégulière puissent augmenter d'au moins 30% leur chiffre d'affaires à l'export», explique Said Maghraoui, directeur de la politique des échanges au ministère du Commerce extérieur. L'idée est de faire en sorte que les chefs d'entreprise changent de logiciel et qu'ils s'ouvrent aux marchés extérieurs. Il se peut que parmi eux se cachent des exportateurs en puissance.□

Hassan ELARIF